

Ministry of Health

Office of Chief Medical Officer
of Health, Public Health

Box 12,
Toronto, ON M7A 1N3

Ministère de la Santé

Bureau du médecin hygiéniste
en chef, santé publique

Case postale 12
Toronto, ON M7A 1N3

19 avril 2024

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRE : Jay O'Neill, registrateur, Office de réglementation des maisons de retraite

EXPÉDITEUR : Dr Kieran Moore

OBJET : COVID-19 – mesures de santé publique dans les maisons de retraite

Je vous écris pour vous informer des recommandations de santé publique actualisées pour prévenir la propagation de la COVID-19 dans les maisons de retraite. La présente note de service annule et remplace ma note de service datée du 10 juin 2022.

Comme vous le savez, le bureau du médecin hygiéniste en chef (BMHC) continue d'œuvrer en collaboration avec des collègues du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) pour veiller à ce que les mesures préventives concernant la COVID-19 demeurent en place dans les maisons de retraite, étant donné que les personnes résidentes sont plus âgées, ont des taux plus élevés de complications médicales et sont par conséquent plus susceptibles que l'ensemble de la population de subir des conséquences graves liées à la COVID-19. Je recommande que les maisons de retraite mettent en œuvre les politiques, marches à suivre et mesures préventives figurant dans le document du ministère de la Santé intitulé *Recommandations pour la prévention et le contrôle des éclosons dans les établissements et les lieux d'hébergement collectif*, afin de réduire le risque de propagation de la COVID-19 parmi les personnes résidentes des maisons de retraite. En outre, je recommande aux maisons de retraite de suivre tout document d'orientation pour le secteur que le MSAA publie à leur intention.

La présente note de service constitue les orientations, les conseils ou les recommandations fournis aux maisons de retraite par le médecin-hygiéniste en chef, que le titulaire de permis d'une maison de retraite doit veiller à faire respecter dans la maison de retraite conformément à l'alinéa 27 (5) O.a) du Règl. de l'Ont. 166/11 pris en application de la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*. Cette note de service au secteur des maisons de retraite est publiée en raison de la vulnérabilité de la population qui se trouve dans ces établissements et du risque permanent de COVID-19 en Ontario.

Je prie l'Office de réglementation des maisons de retraite de diffuser ma recommandation au secteur des maisons de retraite le plus rapidement possible.

Je vous remercie de la collaboration et de l'esprit de dévouement dont vous faites preuve dans le cadre de l'intervention dans la lutte contre la COVID-19 dans les maisons de retraite de l'Ontario.

Cordialement,

Kieran Michael Moore